

**ON VOULAIT VOUS DIRE !****Décembre 2013*****Dans ce numéro :***

Mot du maire	1
Amélioration de l'habitat	2
Enquête publique	3
Eau	4
Travaux à l'église	5
Elections municipales	6
Elections municipales/OM	7
Assainissement	8
Assainissement	9

**MOT DU MAIRE**

**C**hers Concitoyens,

Nous allons attaquer l'année 2014 dans le brouillard le plus absolu concernant l'avenir de nos institutions de proximité. A savoir les communes et les communautés de Communes. Le schéma intercommunal sera définitivement mis en place le 1er janvier 2014 et plus aucune commune ne sera isolée. A ce jour seul le périmètre géographique est abouti mais pour ce qui est du contenu, tout reste à faire !

Dans ce contexte, quel est l'avenir des communes comme Bouxurulles?

Les premiers effets de la Réforme Générale des Politiques Publiques se font sentir depuis quelques années maintenant.

Par exemple, la suppression de l'ingénierie publique, la fin de l'instruction des permis de construire ou le changement de statuts de l'ONF nous obligent à avoir recours systématiquement à des bureaux d'étude privés pour tous les travaux importants que nous engageons. Ceci conduit à une inflation administrative et financière de plus en plus pesante!

A mon sens, toutes ces gesticulations sont les prémices de bouleversements encore plus grands ! En deux mots, beaucoup de compétences vont devenir obligatoires pour les intercommunalités : l'eau, l'assainissement, les écoles, le social, la police, avec pour but non avoué la disparition des communes telles que nous les connaissons. L'adoption du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** par l'Assemblée Nationale en est un signe avant-coureur.

Si ces initiatives permettent des économies d'échelle, et qu'elles rendent notre administration plus efficiente, pourquoi pas ! A la seule condition que ceci se passe dans un esprit démocratique et en préservant autant que faire se peut le service aux usagers.

« L'avenir est quelque chose qui se surmonte. On ne le subit pas , on le fait » disait Georges Bernanos. Alors faisons de sa devise la nôtre.

Bonnes fête de fin d'année à tous!

Jean Vaubourg

# AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Notre entrée en communauté de communes au premier janvier 2013 nous offre la possibilité de bénéficier des aides de l'ANAH additionnées aux aides de la COMCOM et de la région Lorraine.

## LES CONDITIONS

1. Le logement doit être achevé depuis plus de quinze ans
2. Le logement doit être destiné à l'habitation principale
3. Les ressources du foyer ne doivent pas dépasser un certain plafond:

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds des propriétaires aux ressources très modestes	Plafonds des propriétaires aux ressources modestes
1	14 173€	18 170€
2	20 728€	26 573€
3	24 930€	31 957€
4	29 123€	37 336€
5	33 335€	42 736€
Par personnes supplémentaires	4 200€	5 382€

## TRAVAUX RECEVABLES

### ◆ Précarité énergétique

Les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins 25%

### ◆ Habitat fortement dégradé

Après diagnostic du bureau d'études **Urbam conseil**

### ◆ Autonomie et maintien à domicile

Les travaux doivent permettre de rendre un logement accessible au handicap et au vieillissement de la population

Un diagnostic autonomie est réalisé par **Urbam conseil**



## LES AIDES POSSIBLES

De 35% à 100% de subventions cumulées en fonction du type de projet et des conditions de ressources.

Toutes les demandes sont à effectuer auprès de URBAM CONSEIL

Au 03 29 64 45 14

opah@urbam.fr

*Attention: Les éléments présentés ci-dessus sont non contractuels et sont susceptibles de modifications*

**Une réunion d'information se tiendra à Bouxurulles le 12/02/2014 de de 11h à midi**

## RENATURATION DU COLON ET DE SES AFFLUENTS

Depuis maintenant 5 ans le syndicat intercommunal SYNAVALCO mène une étude sur le bassin versant du colon dans le but de restaurer et renaturer ce dernier et ses affluents.

Un programme d'un montant de 310 000€ - travaux subventionnés à 60% par l'agence RHIN-MEUSE et à 20% par le Conseil Général des Vosges – va être effectué dans les trois années qui viennent.

Ce genre de travaux donne lieu à une enquête publique qui se déroulera du lundi 3 janvier 2014 au lundi 3 février 2014.

Le dossier d'enquête publique sera consultable dans les mairies du périmètre du syndicat aux heures d'ouverture habituelles et le commissaire enquêteur se tiendra à disposition des usagers:

UBEXY	3/01/2014	De 14 à 16 heures
FLOREMONT	11/01/2014	De 10 à 12 heures
BOUXURULLES	21/01/2014	De 9 à 11 heures
XARONVAL	28/01/2014	De 9 à 11 heures
BETTEGNEY SAINT BRICE	03/02/2014	De 16 à 18 heures

---

## VŒUX DU MAIRE

Le conseil municipal et le Maire vous invitent à la cérémonie des vœux qui se déroulera le:

**Samedi 11 janvier 2014**

### Déroulement de la cérémonie

**17 heures:** visite de l'église et des travaux réalisés par Alexis Charrondière embauché en service civique

**17 h30:** projection du film réalisé par le même Alexis retraçant la vie au village des personnes nées entre 1920 & 1940

**18 h 45:** vœux du maire

**19 heures :** pot de l'amitié

## EAU

### TRAVAUX RUE DU PRESBYTÈRE



Les travaux rue du Presbytère touchent à leur fin. Cette tranche de travaux, hormis le fait qu'elle viabilise les parcelles à bâtir situées « aux Rossottes », valorise le terrain communal situé dans ce secteur et surtout nous a permis de rénover entièrement le réseau d'eau sur toute la longueur de la rue du Presbytère (240m).



Ces travaux sont financés d'une part par le budget communal d'autre part par les nouveaux propriétaires qui ont dû acquitter une Participation Voirie et Réseaux d'un montant de 7,50€ par m<sup>2</sup> et une taxe d'aménagement. Le Conseil Général des Vosges nous apporte une aide d'environ 15 000€ et nous l'en remercions.

Nous sommes désolés des désagréments que ces travaux ont pu occasionner, mais force est de constater que l'entreprise HYDR'EAU SERVICE a mené cette réalisation avec beaucoup de sérieux et d'efficacité.

## EAU ENCORE !

Pour trouver une fuite indécélable depuis plusieurs années, nous avons dû nous résoudre à reprendre entièrement le réseau d'eau rue du Trau. Il est vrai que cette dépense est importante au vu de la perte en eau (300 l/heure ; 2 628 m<sup>3</sup>/an) mais il faut avoir à l'esprit que beaucoup d'aides sont conditionnées par le rendement des réseaux d'eau.

Notre réseau est vieillissant et nous allons sans doute devoir à plus ou moins long terme effectuer de gros travaux sur l'infrastructure.



*Technique de creusement à l'aspirateur*

## TRAVAUX À L'ÉGLISE

Lorsque nous avons embauché Alexis Charrondière en service civique, il avait pour objectifs

- ◆ De restaurer les autels latéraux menaçant ruine
- ◆ De faire une recherche sur le patrimoine immatériel de la commune.

Mission accomplie pour Alexis qui tout au long de cette année s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup d'autonomie, de brio et de gentillesse. Il a, au travers de cette expérience, appris ou approfondi de nombreuses techniques : La menuiserie, la sculpture, la peinture, la dorure etc.

La recherche sur le patrimoine immatériel de Bouxurulles consistait à réaliser un film auprès des personnes nées à Bouxurulles entre 1920 et 1940 ! Alexis a, à cette occasion, découvert tout ce qui a trait à la vidéo depuis la prise de vues au montage d'un documentaire de 50 minutes qui vous sera présenté lors de la cérémonie des vœux.

Grand merci à Alexis et à tous ceux qui de près ou de loin ont participé à l'aventure.

Les peintres: Françoise Schlienger, Noëlle Vilmus, Elisabeth Evrot, Cécile Laurent.

Les acteurs: Charlotte Grandclaude, Ginette Knoblock, Marie-Thérèse Laurent, Jeanine Sevrin, Hubert Turban, Monique Ravon, Michel Perrein, Thérèse Perrein, Jean-Paul Voirin, Michel Defrance.

Lors du démontage du grand autel, dans le but de lui donner un coup de jeune, nous avons eu la surprise et la joie de découvrir une peinture sur bois datée par le spécialiste de la DRAC du début du 17ème siècle (représentée en dernière page).

Ce type de peinture très rare dans notre région était à l'origine un devant d'autel recyclé, pour la circonstance, en dessus d'autel.



Les services de la DRAC, devant la rareté de l'objet nous proposent de participer à un concours sponsorisé par le CEA ARC-Nucléart avec pour but une restauration gratuite de l'œuvre en question. Ce à quoi nous allons nous atteler dès le début 2014.

# ELECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014 et nous permettront d'élire, au suffrage universel direct, 11 conseillers municipaux, pour une durée de six ans.

La loi du 17 mai 2013 a remanié les formalités de candidature et le scrutin lui-même.

Ce qui change : **Déclaration de candidature obligatoire**

Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée (art. L. 255-3).

Quelles que soient les modalités de la candidature, **chaque candidat doit déposer en préfecture une déclaration individuelle de candidature.**

En cas de déclaration d'un groupe de candidats, il n'est pas nécessaire de présenter autant de candidats que de sièges à pourvoir : il peut y avoir moins de candidats ou plus de candidats que de sièges à pourvoir. La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Cette personne peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers. L'intérêt d'une candidature groupée est de permettre aux candidats de figurer éventuellement sur un seul et même bulletin de vote et de pouvoir mener une campagne électorale en commun.

## Contenu de la déclaration de candidature

Elle doit contenir les mentions suivantes :

la désignation de la commune (ou section de commune) dans laquelle il est fait acte de candidature ;  
les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile, l'intitulé exact de la profession ainsi que la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante. Si le candidat est un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France qui ne possède pas la nationalité française, il indique sa nationalité ;

le nom figurant sur le bulletin de vote qui peut être le nom de naissance ou le nom d'usage ;

la signature manuscrite du candidat : elle permet d'attester de son consentement

**Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable ;**

## Sont également jointes à la déclaration de candidature

les pièces de nature à prouver que le candidat français possède la qualité d'électeur et dispose d'une attache avec la commune, telle qu'elle est définie à l'article L. 228, c'est-à-dire :

**soit** une attestation d'inscription sur une liste électorale

**soit**, si le candidat n'est inscrit sur aucune liste électorale, un certificat de nationalité ou la carte nationale d'identité en cours de validité **et** un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir qu'il dispose de ses droits civils et politiques.

**Lorsque le candidat n'est pas inscrit sur la liste électorale de la commune où il se présente, il doit en outre prouver son attache avec cette commune en joignant :**

**soit** un avis d'imposition ou un extrait de rôle,

**soit** une copie d'un acte notarié établissant que l'intéressé est devenu dans l'année précédant celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans cette commune ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant qu'il est devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune ;

**soit** une attestation du directeur des services fiscaux justifiant qu'il était inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où il se présente à la date du 1er janvier 2014.

## ELECTIONS MUNICIPALES (SUITE)

### Quand déposer sa déclaration de candidature

**Pour le premier tour**, avant le **jeudi 6 mars 2014 à 18 heures**, aux heures d'ouverture du service chargé de recevoir les candidatures.

**En cas de déclarations** de candidatures **nouvelles au second tour** (cf. 2.2.1), celles-ci sont déposées avant le **mardi 25 mars 2014 à 18 heures**, dans les mêmes conditions.

### Doit-on faire une déclaration de candidature pour le second tour ?

**Les candidats au premier tour**, s'ils n'ont pas été élus, **sont automatiquement candidats au second tour** sans nécessité de dépôt de candidature.

De nouveaux candidats peuvent se présenter au second tour **UNIQUEMENT** dans le cas où au premier tour le nombre de candidats a été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.



## ORDURES MÉNAGÈRES

La commune de Bouxurulles n'a plus aucune prise sur la gestion des déchets puisque cette compétence est du ressort de la CCMM. Toutes les réclamations concernant cette problématique devront se faire au siège de cette dernière ou à la mairie de Bouxurulles qui se chargera de transmettre.

Le conseil communautaire de la CCMM a lancé une étude visant à mettre en place une tarification incitative :

- ◆ Soit par l'intermédiaire d'une TEOM incitative
- ◆ Soit par un retour à la redevance qui deviendrait alors incitative.

Deux scénarios techniques sont à l'étude :

- ◆ A la Levée
- ◆ L'Apport volontaire



Quelque soit la solution retenue, il est fort peu probable de voir les factures baisser de manière significative. En effet, l'augmentation des coûts de traitement dus à l'inflation normative ainsi que l'augmentation de la TVA et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes laissent à penser que si l'on arrive à juguler l'augmentation, ce sera déjà une prouesse.

La commune met gratuitement à votre disposition des sacs de tri aux heures d'ouverture de la mairie

## ASSAINISSEMENT

Sous la pression de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Vosges, nous avons mis en place courant 2013 une étude sur l'assainissement à Bouxurulles. En effet, la réglementation impose un contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif pour le 31 décembre ...2012 .

Une enquête domiciliaire a été commandée au bureau d'études OXYA Conseil qui a rendu sa copie au printemps 2013. Certaines solutions n'avaient pas été étudiées et nous avons donc dû lancer un complément d'enquête.

Les résultats définitifs nous sont parvenus début décembre 2013.

Au regard de l'étude, il s'avère que 55% des habitations sont totalement dépourvues de système d'assainissement, que 4% disposent de filières conformes et le reste des habitations présente un traitement partiel des eaux usées.

Le bureau d'étude a proposé trois scénarios qui sont décrits succinctement ci-dessous

### ◆ L'assainissement collectif unitaire /gravitaire

Avantages	Contraintes
Réutilisation de l'infrastructure existante et par conséquent peu de travaux de voirie Non séparation des réseaux d'eau usées et pluviales Coût moins élevé	Le volume des eaux parasites ne peut être supérieur à 400% au volume des eaux à traiter. Unité de traitement dimensionnée en fonction de la totalité des eaux présentes à l'exutoire.

### ◆ L'assainissement collectif avec un réseau séparatif

Avantages	Contraintes
Peu d'eau à traiter Peu de soucis techniques pour les usagers.	Création d'une nouvelle infrastructure c'est-à-dire adjonction d'un tuyau spécifique pour les eaux usées en parallèle du collecteur des eaux parasites et météoriques. Coût très important et augmentation du prix de l'eau exponentielle. Séparation des eaux usées et pluviales

### ◆ L'assainissement non collectif

Avantages	Contraintes
Peu de travaux sur le réseau existant Travaux chez les particuliers subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse si la commune - ou l'EPCI - est maître d'ouvrage	De gros travaux d'infrastructures chez les particuliers et par conséquent des investissements importants. Le bon fonctionnement de l'installation est sous la responsabilité des propriétaires. Séparation obligatoire des eaux usées et pluviales.

## ASSAINISSEMENT (SUITE)

L'étude sur l'assainissement unitaire gravitaire qui faisait l'objet du complément d'enquête ne nous laisse pas espérer la mise en place de ce système. En effet, la réglementation nous autorise une dilution de 400%. Or, elle s'élève à Bouxurulles à ...4 000%; soit 1 litre d'eau usée pour 40 litres d'eau claire ! Entre 400 et 500m<sup>3</sup> /jour! Ces chiffres s'entendent bien entendu par temps sec.

Nous avons procédé à la mesure des eaux claires parasites connues (fontaines, sources). Ce travail ne nous a permis d'identifier que 27% des eaux arrivant à l'exutoire.

Pour éliminer les eaux claires parasites, il faudrait mettre en place un réseau spécifique ce qui reviendrait à réaliser un réseau séparatif...

Cette option étant éliminée, nous n'avons plus qu'une alternative :

- ◆ L'assainissement collectif séparatif
- ◆ L'assainissement individuel

Je ne vous infligerai pas dans cet article tout une batterie de chiffres qui, sortis de la globalité de l'étude, pourraient alarmer quelques uns d'entre nous. Le sujet est très ardu et mérite des explications beaucoup plus complètes que celles que nous pourrions vous donner par le biais de ce journal.

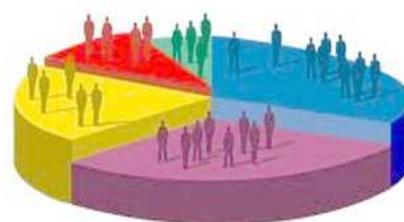
Une réunion publique sera organisée début 2014

## RECENSEMENT

Désormais le recensement a lieu tous les 5 ans. Le dernier ayant eu lieu en 2009, le prochain se déroulera entre le 16 janvier et le 15 février 2014.

L'agent recenseur vous rendra visite à compter de début janvier. Ce sera **Ingrid Mangenot, notre secrétaire de mairie**, qui réalisera cette tâche.

Cela lui donnera l'occasion de rencontrer tous les Bouxurullois.



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Pendant les congés scolaires de Noël, la bibliothèque sera ouverte uniquement :

les samedis de 10 h à 12 h 30.

Réouverture aux horaires habituels à partir du mardi 7 janvier.

Bonnes vacances à tous.





**Adoration du Saint-Sacrement  
(Début 17ème)**